



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

CDEN du 19 juin : la grande pagaille !!! Ou quand l'Inspectrice d'Académie attise le feu...

Ce jeudi 19 juin 2014, se tenait en Préfecture un Conseil Départemental de l'Education Nationale qui devait examiner les propositions d'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours proposées par les communes et les écoles. Le SNUipp-FSU 23 avait alerté le Préfet en amont de ce CDEN sur les dysfonctionnements de l'instance en termes de convocation et d'information des membres. D'ailleurs, seulement 2 représentants des maires étaient présents, aucun représentants des parents et pas de représentant de l'exécutif du Conseil Général. Il n'a pu que constater que les alertes du SNUipp-FSU 23 étaient justifiées puisque les 2 premiers points de l'ordre du jour n'ont pu être traités, les membres du CDEN n'ayant pas été destinataires des documents nécessaires...

La suite du CDEN a confirmé les craintes : les documents fournis n'étant pas à jour, c'est dans la plus grande pagaille que le CDEN a observé les propositions d'organisation école par école. Le SNUipp-FSU 23 avait en amont rendu public les documents, avait observé dans le détail chacune des organisations proposées et est intervenu sur chaque situation.

Au final, difficile de dresser un bilan de ce CDEN. L'Inspectrice d'Académie fait le choix d'imposer des organisations-type à des communes qui ont manifesté auprès d'elle et du Recteur leur très grande difficulté voire leur impossibilité à mettre en œuvre cette réforme. L'Inspectrice d'Académie indique vouloir mettre en ligne sur le site du Ministère ces horaires scolaires avant même qu'ils aient été validés par les maires dans le cadre du délai qu'elle leur a elle-même notifié.

Elle refuse des organisations proposées conjointement par les maires et les conseils d'école avec des après-midi libérées quand d'autres sont autorisées. Elle exige de certains des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) quand d'autres organisations nécessitant des PEDT sont validées sans que la mairie n'ait proposée de projet. Bref, à l'issue de ce CDEN, difficile de savoir où nous en sommes et quels sont les objectifs de l'Inspectrice d'Académie, sinon d'attiser des tensions qui sont déjà vives. Lors du vote, les représentants encore présents ont d'ailleurs refusé de participer au vote puisqu'ils n'étaient pas en possession d'un projet clair et finalisé.

Restent des certitudes peu encourageantes :

- un très grand nombre d'écoles auront encore des journées de 6h l'année prochaine, parfois même 3 contre 4 cette année : on voit bien que l'ambition de la réduction de la journée scolaire n'est plus d'actualité...
- un certain d'école voient des emplois du temps différents se développer chaque jour de la semaine ne facilitant pas les repères spatio-temporels pour les élèves
- les 2 écoles les plus rurales qui étaient rentrées dans la réforme dès 2013 font aujourd'hui le choix de l'après-midi libérée. Il faut sans doute y voir la manifestation concrète de l'inadaptation du décret Peillon à la réalité départementale. Pourtant, l'IA refuse pour l'heure d'ouvrir la possibilité de l'après-midi libérée aux communes qui n'ont pas encore d'organisation et qui sont pourtant les plus rurales et les plus en difficultés. Pire, elle leur propose de faire la rentrée autrement et qu'elle accordera ces organisations en cours d'année !!! C'est inconcevable et inadmissible !!!
- si les choses restent en l'état, les factures de transport du Conseil Général, des communes et des familles vont considérablement grossir puisque les organisations qu'impose l'Inspectrice d'Académie ne respectent pas les horaires actuels des écoles et rompent les continuités de transport. Ainsi, quand le Conseil Général annonce un surcôt de 700 000 euros HT pour un mercredi supplémentaires, la note pourrait être sévèrement augmentée si ces continuités ne sont pas garanties sur les 4 autres jours de la semaines, notamment sur les RPI !!!
- enfin, il en est sans doute fini des rencontres inter-écoles et des projets associant plusieurs écoles puisque aucune cohérence territoriale des horaires n'est garantie. Pire, par souci d'économies d'échelle et de mutualisation des moyens mis en œuvre pour les activités péri-éducatives, les écoles d'un même secteur ont des horaires différents et décalés. Pire, c'est parfois au sein d'une même école que les horaires diffèrent.

Pour le SNUipp-FSU 23, il est grand temps que l'Inspectrice d'Académie mette enfin en musique ce que le Ministre écrit aux parents d'élèves : « *les équipes académiques ont travaillé, dans chaque commune, main dans la main avec les enseignants, avec vos représentants et avec les élus locaux pour que la modification des temps scolaires se fasse dans les meilleures conditions* ». La mobilisation d'hier en est bien la démonstration. Elle doit impérativement ouvrir le dialogue avant de publier des horaires qui à l'évidence ne s'appliqueront pas. Un Comité Technique Spécial Départemental aura lieu le 24 juin : il doit être l'occasion de faire un état des lieux sérieux et rigoureux de la situation. A défaut de mise en œuvre de la souplesse annoncée par le Préfet, l'Inspectrice d'Académie pourrait voir la situation se tendre encore un peu plus autour de ce dossier bien mal géré et qui en l'état fait peser de lourdes menaces sur bon nombre d'écoles creusoises.

A Guéret, le 20 juin 2014

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice COUEGNAS: 06.74.19.39.72